



	Bienvenue au sanitaire du cimetière nord			
			a	
	→ Le bâtiment et tou	ıs les services pr	oposés	
`	sont accessibles à tous			
	□ oui	☑ nor	1	
	→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du			
	bâtiment et des serv	ices		
	□ oui	☑ nor	1	
* & 2	Formation du personnel d'acc de handicap	ueil aux différei	ntes situations	
	→ Le personnel est sensibilisé.			
	C'est-à-dire que le personnel est in			
	de la nécessité d'adapter son accue aux différentes personnes en situat			
	<ul> <li>→ Le personnel est formé.</li> <li>C'est-à-dire que le personnel a suiv</li> </ul>	i une formation	Ц	
	pour un accueil des différentes per		de handicap.	
	→ Le personnel sera formé.			
KP	Matériel adapté			
	→ Le matériel est entretenu et répa	ré 🔲 oui 🗖	Inon	
	→ Le personnel connait le matériel		Inon	
	Le personner connait le materiel	a our a	non	
$\boxtimes$	Contact: mairie@souffelweyersheim.fr - 03 8	8 20 00 12		
<u>~</u>	Consultation du registre public d'accessibilité :			
	뤔 🛘 à l'accueil		site internet	

N° SIRET : 21670471800016

Adresse : rue du Niederfeld



### Certaines prestations ne sont pas accessibles

71	1. sanitaires	
16	Ce service sera accessible le : 31 décembre 2018	
4	Ce service ne sera pas accessible 🔥 (voir l'autorisation)	
J. Band	Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :  Oui Oui non	
71	2.	
16	Ce service sera accessible le :	🗖
4	Ce service ne sera pas accessible 🔥 (voir l'autorisation)	
1 Few	Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :  oui non	
71	3.	
16	Ce service sera accessible le :	
4	Ce service ne sera pas accessible 🔥 (voir l'autorisation)	
J. Band	Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :	

## 2) Comment les pallier?

- Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- → Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- → Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- → Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC)
- Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

## B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

## 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ◆ Un stress important;
- ◆ Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incon-
- ◆ La communication.

## 2) Comment les pallier?

- Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- → En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.



http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes. Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :

APAJH, CDCF, CFPSAA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAT, UMIH, UNAPEI. Conçu par la DMA en partenariat avec :

Conception- Réalisation : MEEM-MLHD/SG/SPSSI/ATL2/Benoît Cudelou

## Bien accueillir les personnes handicapées

## 1. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
  - → Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention: vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

### II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

## 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ◆ Les déplacements ;
- ◆ Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- La largeur des couloirs et des portes
- La station debout et les attentes prolongées;
- ◆ Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.





MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

MINISTÈRE DU LOGEMENT, ET DE L'HABITAT DURABLE

## 2) Comment les pallier?

- Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dépagés.
- Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- → Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

# III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

# A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

- 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes
- ◆ La communication orale;
- ◆ L'accès aux informations sonores;
- ◆ Le manque d'informations écrites.

## 2) Comment les pallier?

- Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- → Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- → Proposez de quoi écrire.
- → Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

# B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- → Le repérage des lieux et des entrées ;
- ◆ Les déplacements et l'identification des obstacles;
- → L'usage de l'écriture et de la lecture.

## 2) Comment les pallier?

- → Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
  - Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- → Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

# IV. Accueillir des personnes avec une déficience

# A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

## 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ◆ La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre);
- → Le déchiffrage et la mémorisation des informations orales et sonores;
- ◆ La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
  - → Le repérage dans le temps et l'espace;
- ◆ L'utilisation des appareils et automates.





PRÉFET DU BAS-RHIN

### DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

### ARRETE PREFECTORAL PORTANT APPROBATION D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (PERSONNES HANDICAPEES)

-=-=-=-=-=

### Le PREFET de la REGION ALSACE PREFET du BAS-RHIN

-=-=-=-

- VU Les dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L111-7 à L111-7-12 et R.111-18 à R.111-19-30 ;
- VU L'arrêté préfectoral du 04 décembre 2014 relatif aux compétences et au fonctionnement de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;
- VU L'arrêté préfectoral du 14 avril 2015 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Philippe d'ISSERNIO, Directeur Départemental des Territoires du Bas-Rhin;
- VU La demande d'approbation d'agenda d'accessibilité programmé réceptionnée le 7 octobre 2015 présentée par la commune de SOUFFELWEYERSHEIM représentée par Monsieur Pierre PERRIN, Maire 1 place du Général de Gaulle 67460 SOUFFELWEYERSHEIM et relative au projet de mise aux normes accessibilité des bâtiments communaux ;
- VU L'avis favorable de la Sous Commission Départementale d'Accessibilité aux personnes handicapées siégeant en date du 20 janvier 2016 ;

### T E F R R

ARTICLE 1er En application des dispositions des articles R 111-19-31, R111-19-38 à R111-19-40 du Code de la Construction et de l'Habitation, l'agenda d'accessibilité programmé est APPROUVE. Les travaux devront être réalisés dans un délai de 9 ans à compter de la date de notification de la présente décision.

ARTICLE 2

l'Agenda d'Accessibilité Programmé portant sur plus d'une période,

- un point de situation des travaux à l'issue de la première année

- un bilan des travaux à la moitié de la durée de l'agenda d'accessibilité programmée

- une attestation d'achèvement des travaux

seront notifiés au Préfet, par le propriétaire ou l'exploitant :

ARTICLE 3

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Bas-Rhin ; Le Directeur Départemental des Territoires du Bas-Rhin ; sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera notifié à la commune de SOUFFELWEYERSHEIM représentée par Monsieur Pierre PERRIN, Maire - 1 place du Général de Gaulle 67460 SOUFFELWEYERSHEIM

FAIT à STRASBOURG, le 25 janvier 2016

Le PREFET du BAS RHIN Pour le Préfet et par délégation Le Chef du Service Logement -Construction Durable et Rénovation Urbaine

> Baff Brigitte OFFNER

### Délai et voies de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Strasbourg dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Ce recours contentieux peut être précédé d'un recours gracieux auprès du préfet du Bas-Rhin dans les mêmes délais que ceux énoncés ci-avant. Dans ce cas le rejet de ce recours gracieux peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter

de la réception du rejet express intervenu dans le délai de deux mois à compter de la réception du recours gracieux;

### SOUFFELWEYERSHEIM

5.3.2. L'Agenda d'accessibilité programmée porte sur:

Links	Faction	Département	Date début 1ère	Date fin
Liste	Etablissement		action	dernière action
ERP 1	Ecole élémentaire Rapp	Bas-Rhin	2022	2024
ERP 2	Ecole maternelle Les Tilleuls	Bas-Rhin	2016	2017
ERP 3	Bâtiment Les Cigognes	Bas-Rhin	2017	2018
ERP 4	Maison communale + CSE	Bas-Rhin	2022	2024
ERP 5	Equipement Multifonction	Bas-Rhin	2019	2021
ERP 6	Gymnase municipal + local jeune	Bas-Rhin	2016	2017
ERP 7	Club-house tennis	Bas-Rhin	2019	2021
ERP 8	Courts tennis couverts	Bas-Rhin	2019	2021
ERP 9	Eglise St Georges	Bas-Rhin	2016	2017
ERP 10	Eglise St Luc + foyer	Bas-Rhin	2017	2018
ERP 11	Mairie + annexes	Bas-Rhin	2019	2021
ERP 12	Poste	Bas-Rhin	2017	2018
ERP 13	Sanitaires Cimetière nord	Bas-Rhin	2017	2018

	ERP concerné	Nature de l'action
Année 1: 2016	ERP 2: Ecole maternelle Les Tilleuls	Etudes, Appels d'offres
Année 1: 2016	ERP 6: Gymnase municipal + local jeune	Etudes, Appels d'offres
Année 1: 2016	ERP 9: Eglise St-Georges	Etudes, Appels d'offres
Année 2: 2017	ERP 2: Ecole maternelle Les Tilleuls	Travaux
Année 2: 2017	ERP 3: Bâtiment Les Cigognes	Etudes, Appels d'offres
Année 2: 2017	ERP 6: Gymnase municipal + local jeune	Travaux
Année 2: 2017	ERP 9: Eglise St-Georges	Travaux
Année 2: 2017	ERP 10: Eglise St Luc + foyer	Etudes, Appels d'offres
Année 2: 2017	ERP 12: Poste	Etudes, Appels d'offres
Année 2: 2017	ERP 13: Sanitaires Cimetière nord	Etudes, Appels d'offres
Année 3: 2018	ERP 3: Bâtiment Les Cigognes	Travaux
Année 3: 2018	ERP 10: Eglise St Luc + foyer	Travaux
Année 3: 2018	ERP 12: Poste	Travaux
Année 3: 2018	ERP 13: Sanitaires Cimetière nord	Travaux
Période 2: 2019-2021	ERP 5 : Equipement Multifonction	Etudes, Appels d'offres, Travaux
Période 2: 2019-2021	ERP 7: Club-house tennis	Etudes, Appels d'offres, Travaux
Période 2: 2019-2021	ERP 8: Courts tennis couverts	Etudes, Appels d'offres, Travaux
Période 2: 2019-2021	ERP 11: Mairie + annexes	Etudes, Appels d'offres, Travaux
Période 3: 2022-2024	ERP 1: Ecole élémentaire Rapp	Etudes, Appels d'offres, Travaux
Période 3: 2022-2024	ERP 4: Maison communale + CSE	Etudes, Appels d'offres, Travaux

Estimation	financière de la mise en accessibilité (€ TTC)
Année 1: 2016	36 209,40
Année 2: 2017	412 431,00
Année 3: 2018	155 403,60
Période 2: 2019-2021	187 862,40
Période 3: 2022-2024	716 385,60
Total	1 508 292,00